

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

o0000o000o

Présents (09) : Messieurs ILHES P.H. – MAGRO – ILHES. B. – ESTALLES -
PITIE - ESTAMPE

Mesdames BEZIAT – RESPLANDY – CUELLAR –

Absents excusés : MARTINOLLE – LABERGERIE – HAMOUDA – BARTOLOTTI –
JAFFUS – DELQUIE -

Pouvoirs : J. MARTINOLLE donne pouvoir à P.H. ILHES
J. LABERGERIE donne pouvoir à L. RESPALNDY
L. JAFFUS donne pouvoir à H. CUELLAR
C. DELQUIE donne pouvoir à A. ESTALLES
T. HAMOUDA donne pouvoir à C. MAGRO
C. BARTOLOTTI donne pouvoir à C. ESTAMPE

Président : Monsieur Pierre-Henri ILHES

Secrétaire : Madame Hélène CUELLAR

o0000o000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 40.

o0000o000o

I. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2018. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Travaux municipaux

1. Réhabilitation bâtiment de la mairie

Monsieur le maire fait un point sur les travaux de réhabilitation de la mairie qui sont sur le point de s'achever après 9 mois de travaux. Ces travaux ont permis de rendre le bâtiment accessible à tous les administrés et est en conformité PMR. Malgré quelques problèmes de retard rencontrés avec certaines entreprises, ce projet de 900 000 € TTC est une belle réalisation : deux classes entièrement rénovées avec écran numérique, une salle de conseil municipal réalisée au rez-de-chaussée, de nouveaux bureaux créés et installation d'une chaudière réversible chaud et froid, accessibilité totale PMR. Le budget initial a été respecté.

2. Réhabilitation bâtiment école maternelle

Monsieur le maire rappelle les travaux de réhabilitation thermique du bâtiment de l'école maternelle. Ce projet terminé s'élève à 281 551 € H.T. Monsieur le maire précise que ces travaux ont été subventionnés à 80 % par l'Etat, la Région Occitanie et Carcassonne Agglo et est une belle réalisation : isolation de tout le bâtiment par l'extérieur, remplacement des menuiseries, réfection de tous les sols, classes entièrement rénovées et climatisées. Ces travaux vont permettre aux élèves d'être accueillis dans de meilleures et excellentes conditions.

3. Renforcement électrique

Monsieur le maire fait un rappel sur les travaux de renforcement électrique de la rue de la pompe neuve et de la rue du Barry d'Aval subventionnés par le SYADEN à 85 %. Ces travaux ont commencé il y a trois semaines et devraient s'achever fin novembre. Le chantier est en cours.

4. Programme voirie 2018

Monsieur le maire précise que les travaux de réfection de la voirie et des trottoirs des rues du lotissement de la Valsèque devraient commencer vers le 10 octobre prochain.

Carcassonne Agglo, en charge des réseaux humides, interviendra en premier pour réaliser la reprise des réseaux eau et assainissement et supprimer tous les branchements en plomb restants. Ces travaux pris en charge entièrement par Carcassonne Agglo s'élèvent à 140 000€.

Le SIC interviendra après les travaux réalisés par Carcassonne Agglo pour la reprise de la voirie et la création des trottoirs. Ces travaux devraient se terminer fin décembre 2018.

Un sens unique pour les véhicules sera mis en place sur le lotissement de la Valsèque afin de sécuriser la circulation.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le programme voirie 2019 concernera la réfection de la voirie du lotissement Louis LIABOT ainsi que la voirie de l'avenue Jean Jaurès.

III. Travaux SIC pour le compte d'un tiers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être réalisés par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage de La Redorte, Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune a délégué sa compétence « voirie ». Une partie de ces travaux concerne le chemin de la Valsèque.

Il informe qu'à la demande de la commune, le syndicat peut travailler chez des particuliers à condition que les travaux effectués soit un complément technique des travaux réalisés pour la commune.

Il indique que des travaux concernant la voie d'accès privatives de Monsieur Jean VIDALLIER pourraient rentrer dans ce cadre. Il paraît cohérent d'effectuer ces travaux sur la propriété de Mr VIDALLIER. La superficie est d'environ 250 m2 pour un montant suivant détail estimatif du SIC de 2 572,50 €. Ce montant serait payé au SIC par la commune et récupéré par l'émission d'un titre de recettes de la Commune auprès de l'intéressé. Monsieur Jean VIDALLIER a déjà validé ce montant. Il lui sera demandé d'approuver et de signer le détail estimatif des travaux.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide que les

travaux réalisés par le S.I.C. concernant l'accès privatif de la propriété de Monsieur Jean VIDALLIER seront facturés par la Commune à l'intéressé et recouvré par un titre de recettes.

IV. Décisions modificatives N°2

1. Travaux en régie :

Monsieur le maire rappelle que suite à l'achat du cabinet médical, les travaux, de remise aux normes et d'agencement, pour une meilleure utilisation de l'espace mais surtout un meilleur accueil des patients, ont été réalisés par nos services municipaux. Ils représentent un coût de 7358.05€.

A présent terminés, ils peuvent être basculés dans l'inventaire, en investissement, et le montant des fournitures, compensé en fonctionnement.

1. Charges de personnel :

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a eu l'accord de renouvellement des quatre contrats d'insertion avec une prise en charge de l'Etat de 60%.

Ces emplois donnent entière satisfaction et seront donc bien reconduits.

Il faut prévoir la partie à charge pour la commune, pour le dernier trimestre, soit 11976.00€

2. Recettes nouvelles :

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que la part de la taxe additionnelle des droits de mutation à titre onéreux, reversée à la commune, a été supérieure à nos prévisions : +11976.00€ - art. 7381.

Monsieur le maire propose de voter la décision Modificative n°2 comme suit :

DESIGNATION			DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT						
Imputation	Libellé	Chap.				
6453	Cotisation Caisses de retraites	012		700€		
64168	Autres emplois d'insertion	012		11 276€		
60632	Fournitures petit équipement	011		7 360€		
7381	Taxe additionnelle droits de mutation	73				11 976€
722	Immobilisations corporelles	042				7 360€
TOTAL =			>>	19 336€	>>	19 336€

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la décision modificative n° 2 telle que présentée.

V. Inauguration mairie / école maternelle

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la date retenue pour l'inauguration de la mairie et de l'école maternelle est le 13 octobre 2018 et précise que nous aurons plusieurs temps, à savoir :

- 15 h à 16 h : visite de l'école maternelle
- 16 h à 16 h 30 : accueil des personnalités
- 16 h 30 à 17 h 30 : discours officiels dans la cour de l'école primaire si beau temps et en cas de mauvais temps à la salle Jean Jaurès.
- Intervention des enfants des écoles par l'interprétation d'une chanson.

- 17 h 30 : vernissage exposition des abattoirs de la FRAC
- 18 h 30 : apéritif musical

Monsieur le maire précise que toute la population est invitée et une invitation individuelle a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Cette inauguration se fera en présence de Monsieur le Préfet de l'Aude, Alain Thition, de la Sénatrice de l'Aude, Gisèle Jourda, de la Présidente de la Région Occitanie, Carole Delga, du Président du Département de l'Aude, André Viola, du Président de Carcassonne Agglo, Régis Banquet et de nombreux autres élus nationaux, régionaux, départementaux et communaux. Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, cette inauguration sera réalisée en présence de Monsieur François HOLLANDE, ancien Président de la République française.

VI. Questions diverses

Christian MAGRO, maire adjoint et président du Syndicat Mixte Aude Centre informe l'Assemblée que le syndicat Aude Centre a réalisé des travaux d'entretien sur la rivière « le Rivassel » et de l'Argent-Double. Sur le Rivassel, les 2 passages à gué ont été dégagés des sédiments et cailloux qui encombraient le cours d'eau. Il précise que le lit de la rivière ne peut être curé car la loi sur l'Eau l'interdit, néanmoins les travaux réalisés permettront un meilleur écoulement des eaux lors des prochains épisodes de crues.

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'une brochure intitulée « Que faire en cas d'inondation » a été distribuée à toute la population, comme chaque année, en période des possibles évènements « pluies intenses méditerranéennes ».

Christophe ESTAMPE fait part à l'Assemblée que les vendanges se déroulent dans de bonnes conditions et qu'elles seront terminées fin de semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.